

**ANNEE 2022**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 28 MARS 2022**

*Délibération n°*

**2022035**

Date de convocation : 24/03/2022

Date d'affichage : 30/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	16
Pouvoirs	:	6
Nombre de votants	:	22

Vote : 22

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

Envoyé en préfecture le 30/03/2022  
Reçu en préfecture le 30/03/2022  
Affiché le  
ID : 064-216401000-20220328-D2022035-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY.

Mmes Valérie RECART, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN.

Absents excusés : Céline FAYS (pouvoir à Mme Laure TREMOUILLE), Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Valérie RECART), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), M. Bernard COMBES (pouvoir à Mme Guénael LE CAM), M. Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), M. Mikel AMILIBIA.

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

**OJ n°8.4 : Fixation des taux des impôts locaux  
pour l'année 2022**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux ressources humaines et aux finances.

M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances, expose les conditions dans lesquelles doivent être fixés les taux des impôts locaux en 2022.

Considérant les modalités de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales, il précise que deux taux restent à voter par le conseil municipal :

- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB),
- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

**APRES** avoir entendu les explications données,

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

Taxes	Taux de référence 2021	Taux proposés en 2022
T.F.P.B.	24,68 %	<b>24,68%</b>
T.F.N.B.	30.06 %	<b>30.06%</b>

Fait à Bassussarry, le 28 mars 2022.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

